



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le lundi 16 novembre 2020 à 19 h 20

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Yves Métras, Vincent Meloche et Sébastien Rémillard, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : le conseiller Éric Payette

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h20.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation du financement de l'achat d'un camion du Service incendie
3. Clôture de la séance

ADOPTÉ

2. AUTORISATION DU FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UN CAMION DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU la Municipalité de Franklin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 novembre 2020, au montant de 362 900\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

15 300 \$	1,61000 %	2021
15 600 \$	1,61000 %	2022
15 800 \$	1,61000 %	2023
16 200 \$	1,61000 %	2024
300 000 \$	1,61000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,61000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 300 \$	1,61000 %	2021
15 600 \$	1,61000 %	2022
15 800 \$	1,61000 %	2023
16 200 \$	1,61000 %	2024
300 000 \$	1,61000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,61000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 300 \$	0,75000 %	2021
15 600 \$	0,85000 %	2022
15 800 \$	1,00000 %	2023
16 200 \$	1,15000 %	2024
300 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,04500 Coût réel : 1,71897 %

335-11-2020



No de résolution
ou annotation

336-11-2020

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Métras

APPUYÉ PAR Sébastien Rémillard

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Franklin accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2020 au montant de 362 900\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 386. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE le montant de 2 900\$ de frais d'obligation soit financé à même le surplus libre;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

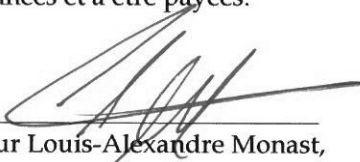
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h38.

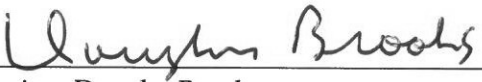
ADOPTÉ


Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 16 novembre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.


Monsieur Douglas Brooks,
Maire


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier